



## Compte-rendu de la Réunion du 29 septembre concernant la clause de revoyure pour la Fonction Publique à Mayotte

Etaient présents pour la CGT : Salim Nahouda (CGT Mayotte), Maryse Gomes (FPT), Quentin Sedes (CGT éducation)

Pour le gouvernement : Witkowski, directeur de cabinet de Mme la Ministre des Outre-mer, Mme Bernard, directrice de cabinet adjointe de Mme la Ministre de la Fonction Publique.

Cette réunion était la concrétisation de la clause de revoyure à laquelle s'était engagé le gouvernement à mi-parcours de la période transitoire d'alignement des fonctionnaires de Mayotte sur le statut des fonctionnaires exerçant dans les départements d'outremer.

A cette occasion, le gouvernement a fait des annonces :

- La suppression définitive des corps passerelles 1<sup>er</sup> novembre 2015 et des cadres d'emplois passerelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- L'intégration des agents au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 et une reprise d'ancienneté correspondant au 3/4 du temps passé dans les corps passerelles ;
- Affiliation des agents non-titulaires mahorais à l'IRCANTEC ;
- Programmation d'une mission d'inspection concernant la reconstitution des périodes non cotisées au 1<sup>er</sup> semestre 2016 ;
- Mise en place d'une commission de réforme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- Rédaction de deux circulaires concernant les conditions de retour pour les agents affectés à Mayotte et la formation des agents ;
- Un nouveau point d'étape à l'automne 2017.

Pour la CGT, l'ensemble est très décevant et de toute évidence pas à la hauteur des enjeux et des revendications des agents.

La question du taux de l'indexation n'a pas été abordée sérieusement et la CGT réaffirme la nécessité de voir ce taux porté à 53%.

Concernant l'intégration des agents, l'ensemble des organisations syndicales présentes ont demandé au gouvernement de revoir sa copie.

Pour la CGT, la seule prise en compte du temps passé dans les corps passerelles (conduisant à une reprise d'ancienneté maximale de 3 ans et 9 mois) est très insuffisante et inacceptable.

Le gouvernement doit entendre les légitimes revendications des agents de Mayotte et reprendre leur ancienneté générale de service complète.

Cela est d'autant plus légitime que l'ensemble de ces agents a été recruté dans la fonction publique locale par arrêté préfectoral en sa qualité d'exécutif de la Collectivité Départementale de Mayotte de sa création en 1976 jusqu'à la décentralisation en 2004.

Concernant l'attractivité, le gouvernement, qui pourtant semble lucide sur sa dégradation en cours et la difficulté croissante à pourvoir les postes, n'a fait aucune annonce concrète, renvoyant à une nouvelle réunion à l'automne 2017. La CGT a de nouveau alerté le gouvernement sur les conséquences prévisibles du nouveau régime indemnitaire et demande des mesures significatives et à court terme permettant de restaurer l'attractivité du département.

En tout état de cause, cette réunion n'a pas répondu aux attentes des agents de Mayotte et marque en termes d'attractivité un net recul.

C'est pourquoi la CGT appelle l'ensemble des agents publics de Mayotte à soutenir massivement les mobilisations à venir afin d'établir un rapport de force favorable à l'établissement d'un véritable dialogue social, porteur d'ambitions pour le service public et le développement du département.